

**GROUPE DE TRAVAIL : FESTIVALS  
CONCERTATION N° 1**

Le 24 Janvier 2019 - De 16h à 18h30 au ZINZIN à Grand-Bois

**ORDRE DU JOUR :**

- Présentation du Contrat de Filière
- Etape 1 : brainstorming

**PRESENTS :**

Thomas Bordèse, Les Electropicales  
Tony Galand, Festival Big Up 974 / Kollektif Sud  
Jonas Turbeaux, Manapany Festival / Dimanches du Sud Sauvage (Asso les 3 Peaks)  
Christophe Gonthier, Manapany Festival / Dimanches du Sud Sauvage (Asso les 3 Peaks)  
Lionel Siffrid, Manapany Festival / Dimanches du Sud Sauvage (Asso les 3 Peaks) / Le Toit  
Jean-Raphael Maraninchi, Sakifo Festival, Francofolies Réunion / Sakifo Production (label, publishing)  
Marion Matigot, Sakifo Festival, Francofolies Réunion / Sakifo Production  
Harmony Suard, freelance production

**ANIMATEUR :**

Emmanuelle Sindraye, PRMA

**SYNTHESE :**

Cathy Dumoux, PRMA

**Absents excusés :**

Yann Vallée, Opus Pocus Festival (Yann Vallé nous a transmis ses notes).  
Alain Courbis, 7 Soleils 7 Lunes / Lespas



## 1/- Présentation du Contrat de Filière Musiques Actuelles

Après un tour de table pour permettre la présentation des participants, Emmanuelle Sindraye introduit le principe du Contrat de Filière et la mise en place de son processus de concertations.

A noter :

- les concertations concernent l'ensemble des métiers de la filière des musiques actuelles : salles de diffusion, cafés-concerts / Tiers lieux, festivals, développeurs d'artistes, formations artistiques, artistes et techniciens, ressource et médias,
- Cette consultation, mise en place depuis une dizaine d'années serait la première réalisée dans les DOM,
- Le Contrat de filière est signé entre, La DAC Réunion, Le CNV, La Région et Le PRMA dans le rôle de coordinateur du contrat de filière.
  
- la co-construction des politiques publiques répond à une attente ; le contrat de filière vient confirmer cette nécessité de co-construction des politiques culturelles. Il paraît donc incontournable que les acteurs des musiques actuelles soient partie prenante de cette réflexion. (Par définition, les musiques actuelles restent porteuses d'avancées sociétales.
- Sous réserve de signature, prévue le 3 mai 2019 au cours de la journée professionnelle organisée dans le cadre des Electropicales, Le PRMA souhaiterait qu'un temps soit dédié à la présentation de la convention, durant Le IOMMA (6/06/2019).
- Les concertations précédentes ont été adressées aux salles de diffusion dès le 29 octobre 2018 et le planning complet des différents acteurs est désormais arrêté et en ligne sur le site du PRMA - <http://www.prma-reunion.fr/index.php/contrat-de-filiere/>
- **La prochaine concertation des festivals est prévue dans le Nord de l'Île, le 15 février à la Cité des Arts à 9h30.**
- L'enveloppe budgétaire accompagnant les appels à projets du Contrat de filière devra être partagée entre toutes les composantes de la filière, et ne pourra pas être consacrée à une problématique unique. Les axes retenus seront déterminés au cours de **la plénière du 21 février 2019**, d'où l'intérêt de faire ressortir les problématiques afin de donner force et cohérence au groupe. La géographie de La Réunion nous apporte l'avantage de concertations multiples à destination d'un même groupe métier...

Le contrat de Filière n'est pas une démarche inconnue au niveau des acteurs puisqu'elle avait déjà fait l'objet d'une présentation lors du IOMMA en 2015 par le CNV.

## 2/ - Brainstorming

### L'éloignement géographique de la métropole crée des disparités.

- Frais d'approche et mutualisation des billets d'avion
- Le groupe s'interroge sur le fait qu'aucune négociation territoriale des tarifs aériens n'ait eu lieu, ce qui permettrait de diminuer les budgets de production attribués aux déplacements. Cette démarche n'a peut-être jamais été initiée, chacun négociant ses propres accords...
- La négociation de tarifs privilégiés auprès des compagnies aériennes reste ardue. Les compagnies ne semblent pas prêtes à accorder un tarif identique tout au long de l'année. Pour preuve, elles refusent tout partenariat en période de haute saison. Les tarifs de billets en ligne peuvent être plus intéressants et le comparatif reste de mise.

- Le FRAM, dispositif avantageux d'aide à l'export, mobilise un nombre de billets d'avions important, géré par le PRMA, qui pourrait également référencer le volume de billets à l'export et à l'import des autres structures, dans d'éventuelles négociations.
- La cohérence d'un partenariat avec une compagnie aérienne régionale implique de solliciter Air Austral, avec le soutien de La Région.  
La chambre de commerce, déjà abordée sur le sujet des taxes d'aéroport, paraît peu sensible aux problèmes des frais de transports des acteurs des musiques actuelles...
- La négociation avec une compagnie aérienne devra concerner :
  - le prix du billet au regard des volumes de tous les acteurs,
  - la problématique du fret,
  - le transport du backline,
  - plus de souplesse dans les modifications de billets (date, changement de nom en cas de remplacement d'un artiste...),

Il semble plus probable de négocier dans un premier temps les transports concernant La Réunion/Métropole.

Dans le même ordre d'idée, le financement de projets d'actions culturelles par La Région se limitant seulement aux frais de contrats de cession, mais sans prise en charge des frais d'approche paraît incohérent.

- **Mutualisation**

La diversité artistique des lieux et des périodes de programmation peut complexifier la mutualisation. Une organisation du type IOMMA suivi du SAKIFO permet déjà une mutualisation des cessions.

En terme d'accueil des artistes, et notamment des têtes d'affiche, l'éloignement de La Réunion complique souvent leur venue, puisqu'elle leur offre généralement une seule date contre trois possibles en métropole.

Le déplacement d'un booker ou agent peut également permettre, dans certains cas, de développer et faciliter les relations et programmations futures, cette prise en charge serait bienvenue.

Est posée la question du rôle du IOMMA en qualité de vitrine

Sakifo signale son accord pour ouvrir une délégation en dehors du IOMMA et des personnes concernées, sur des esthétiques particulières. Il précise toutefois qu'une convention de partenariat avec l'opérateur doit être établie 1 an à l'avance.

Parmi ses missions, le IOMMA doit instaurer une zone de dialogue avec les salles réunionnaises. Néanmoins, Le IOMMA doit justifier de résultats par rapport à l'accueil des participants.

- **Partenariats territoriaux, zone OI**

Le Manapany festival encourage les collaborations océan Indien. Un exemple d'accueil d'artistes entre festivals voisins existe, avec un principe de prise en charge des frais de vols en alternance d'une année sur l'autre. Néanmoins, cette organisation permettant le regroupement artistique de la zone océan Indien ne bénéficie d'aucun soutien institutionnel particulier.

L'utilisation de l'aide à la coopération territoriale est inexistante dans le domaine culturel, alors qu'elle est présente sur le registre de l'économie (des délégations sont organisées par La Région).

**Au regard de notre situation géographique, le dispositif transfrontalier appliqué en métropole devrait exister à l'identique à la Réunion.**

Il est affligeant de constater qu'aujourd'hui encore et à défaut d'un levier existant, tous les démarchages sont effectués sur les fonds propres de chacun.

On attend toujours les politiques culturelles qui devraient être en place depuis dix ans... ces remarques récurrentes n'aboutissent jamais.

- **Mobilité**

Se déplacer hors département est une obligation pour quiconque doit programmer des artistes.

Et il est également important d'organiser des déplacements sur les événements de type MAMA, Trans musicales..., via l'envoi de délégations réunionnaises. Cette demande est également réelle pour les salles, artistes...

- **Rôle et positionnement des acteurs / demande de modification du cadre d'intervention**

A quel moment peuvent collaborer les acteurs quant au cadre général d'intervention notamment en ce qui concerne La Région ? On remarque, par exemple que celle-ci propose des dispositifs d'aides pour les entreprises culturelles majoritairement (fonctionnement, investissement) et non pour les associations culturelles qui sont très présentes dans le contexte des musiques actuelles et du spectacle vivant en règle générale. Pourquoi une telle ségrégation ? Pourquoi et à quel titre favoriser un seul modèle juridique qui ne sert que "les grosses machines" ?

Quand pourra être limité/modifié le poids des contraintes administratives pour permettre une gestion plus adaptée à l'évolution de la situation précaire des festivals (les équipes sont souvent bénévoles) ?

- **Mobilité des publics et développement durable**

Demande de mise en place d'un réseau de transports en commun sur tous les événements, festivals, pour permettre une gestion plus adaptée à des contraintes géographiques difficiles, à une mobilité restreinte des publics, à des bilans carbone désastreux.

- **" Le cas des petits festivals "**

Sécurité :

**Constat** : les normes de sécurité imposées pour certains festivals représentent jusqu'à la moitié du budget artistique et sont souvent surdimensionnées (particulièrement à La Réunion).

Matériel : idéalement, l'accès à un parc matériel et logistique (régional ?) limiterait les dépenses techniques des festivals de petite envergure.

Autorisations et réponses : les délais tardifs (voire de dernière minute) de réponses des financeurs et autres autorités perturbent l'organisation technique et financière des festivals ; il s'agit d'un réel fléau qui peut engendrer la mort des festivals.

Aide à la communication : une aide à la conception de stratégies de communication serait souhaitable. Les ateliers proposés par le PRMA peuvent répondre (au moins partiellement) à cette demande.

Peut-on envisager une solidarité des « grands festivals » pour la mutualisation de prestations de service concernant la communication (supports, affichage...) et autres outils (gobelets) ?

- **Soutien à la création locale au sein de la programmation des festivals**

La mise en place de résidences en vue d'une restitution dans le cadre d'un festival, assortie d'une sortie digitale (par le label) ne bénéficie d'aucun soutien. Le CNV serait-il susceptible d'intervenir au même titre qu'une création dans un lieu de diffusion ?

- **Entreprenariat et mutualisation**

Quels moyens sont utilisés pour répondre aux besoins de personnel occasionnel ?

On note l'absence de Groupement d'Employeurs dédié à la Culture à La Réunion. Cette solution, associée à du coworking, se présente comme une pratique intéressante et porteuse. Elle doit être initiée.

Il serait intéressant en premier lieu, d'analyser et référencer les RH existantes, et déterminer les besoins. Proposition : dégager des budgets pour financer des prestations de service au sein du PRMA.

L'incohérence entre TÉGé - dispositif existant, efficace, pertinent et reconnu - et la création de nouveaux dispositifs mis en place sous prétexte de cachets et offres culturelles dans les hauts, Ouest et Sud, tel Le Békali, est soulignée.

- **Soutien à la professionnalisation**

L'offre du PRMA peut répondre au besoin de formation des bénévoles de petits festivals.

- **Accord cadre / spectacle vivant et formation**

Les formations spécifiques aux métiers de la culture inscrites dans l'accord-cadre (ingénierie culturelle, communication, médiation culturelle, direction technique) sont inexistantes à la Réunion. Cette remarque est également faite au sein du groupe festival. Quels moyens mutualisés de formation peuvent être mis en place en direction des musiques actuelles et du spectacle vivant ?

- **Numérique**

L'association les 3 Peaks a créé et développé une crypto monnaie dédiée à l'événementiel. Utilisé depuis 10 ans à Manapany, le logiciel billetterie/cashless pourrait faire l'objet d'une présentation au PRMA, à l'attention de tous les utilisateurs concernés. Cet outil peut être mutualisé en direction de tous les festivals ; il s'agit d'une innovation péi à valoriser comme telle. Elle sera observée par les Electropicales et le Sakifo.

- **Prise en compte des acteurs de la filière et résultats des concertations**

Manque d'écoute, absence de considération... autant de constats récurrents qui mènent à une demande de mise en place d'un outil d'écoute territoriale avec obligation de résultats, en vue d'obtenir des réponses concrètes. Le contrat de filière est la première pierre de cette méthodologie.

- **Volet économique**

- ✓ Au regard du poids économique que pèsent les festivals à La Réunion, il est important que ces derniers puissent bénéficier d'une étude d'observation pour mesurer les retombées économiques des festivals et événements organisés par toute la filière et d'en faire restitution aux institutions.
- ✓ Particularité notoire de l'Île : il est souligné que les annonceurs ne veulent pas investir à La Réunion, ce qui interdit toute rémunération sur les plateformes de type YouTube. Certains artistes dont la notoriété n'est plus à prouver sur ces canaux passent à côté de 'vues' rémunérateurs. Comment permettre qu'à La Réunion, comme ailleurs, les annonceurs investissent pleinement ces plateformes ?

- **Diversité artistique et valorisation de l'émergence**

Du côté des musiques urbaines, le manque d'encadrement est flagrant, et souvent associé à la difficulté de se structurer sans un développeur / manager actif. Les acteurs de ce domaine souhaitent le développement de débats, conférences, ateliers animés par des professionnels, le PRMA...

Peu de scènes existantes pour les musiques urbaines posent également le problème de visibilité exigé par bon nombre de programmeurs. La question des tremplins, entre autres, est à nouveau posée.



La poursuite de cette concertation aura lieu **vendredi 15 février 2019 à 9h30 à la Cité des Arts.**

*Fin de la concertation à 18h30, le 24 janvier 2019, à Grand-Bois*



**\*\*\* INFO \*\*\***

Suite à la concertation, le PRMA réalisera un audit auprès des groupes présents, afin de recenser le volume de billets achetés par structures et par périodes.